

Le Castelnodais

#42 Mars/Avril 2025 • Magazine d'informations municipales

Dossier : La commune face aux inondations page 9



Page 6

Semaine Nationale
de la Petite Enfance
au RPEi

Page 8

Budget Participatif :
place aux votes !

Page 20

Rencontre musicale
avec JP Nataf
(Les innocents)

2 Retour sur image



UNE BÂCHE DÉCORATIVE DANS LA COUR DU PETIT PRINCE

Avec la construction de l'équipement municipal, l'ALSH Les Robinsons et l'extension de l'école Le Petit Prince, des palissades ont pris place dans la cour de l'école. Pour les habiller, les enfants, guidés par l'illustratrice Maud Legrand, ont réalisé des dessins assemblés sur deux grandes bâches. Celles-ci ont été dévoilées le 7 janvier dernier.



RÉALISATION D'UNE FRESQUE SUR LA FAÇADE DE L'ESPACE JEUNES

Pendant les vacances de février, les jeunes de la commune ont réalisé, sous l'encadrement du graffeur Pierrot LAFZ, une fresque sur la façade extérieure de l'Espace Jeunes. Plusieurs thèmes, définis grâce à un sondage adressé aux jeunes, y figurent : les saisons, le sport et les jeux vidéos.



CÉRÉMONIE DES VOEUX

Le samedi 11 janvier avait lieu la cérémonie des vœux à destination de la population, du monde économique ainsi que des associations. L'occasion pour le Maire de faire une rétrospective de l'année 2024 et de présenter les projets futurs.



UNE ANIMATION BLEU, BLANC, COEUR AU CHAT PERCHÉ

Le 16 janvier, l'animation Bleu, Blanc, Coeur témoignait de l'engagement de la commune pour une alimentation durable et de qualité en sensibilisant à la question du «bien-manger».



ACCUEIL DU GROUPE HOP HOP HOP CREW

La commune a accueilli en résidence artistique le groupe de musique Hop Hop Hop Crew, lui offrant un cadre propice à la création. Le 21 février, une présentation de leur travail en cours a eu lieu à l'école Le Petit Prince, offrant au public une immersion exclusive dans leur univers artistique.



POSE DES PANNEAUX VILLES ET VILLAGES FLEURIS SUR LA COMMUNE

La commune a obtenu au mois de décembre la première fleur du label Villes et Villages Fleuris, qui récompense les collectivités pour leur engagement en faveur de l'environnement et du cadre de vie. Le premier panneau a été installé le mercredi 15 janvier.



Sommaire

Édito

Chères Castelnodaises, Chers Castelnodais,

4 📄 Brèves

Actualités du CCAS
Votre commune est-elle cyclable ?
Conciliation de justice sur la commune
Inscription dans les écoles publiques
La Mairie recrute des animateur·trice·s
Formation aux gestes de premiers secours
Participation à la Grande Lessive

6 🗣️ Actualités municipales

Semaine Nationale de la Petite Enfance au RPEi
Nouvelles arrivées au service Enfance/Jeunesse
Règlementation pour nos amis les chiens
Budget participatif : les projets soumis au vote

9 📁 Dossier

La commune face aux inondations

16 🏘️ Intercommunalité

Du changement dans la collecte des déchets

18 ✍️ Le mag

Souvenir Louison Bobet
Un Super Loto à l'école Saint-Amand
Créa Loc vous accompagne pour vos événements
Une randonnée nocturne par le Comité des Fêtes
Remise de chèque au Téléthon
Bordée d'Escales fête ses 10 ans
Altitude Végétale valorise la biodiversité
On recycle au Quai de la Seiche
Une matinée sur l'Activité Physique Adaptée
Concert cabaret par Manque pas d'Airs
Concours de tarot par l'Excuse Castelnodaise

20 🎨 Culture / Médiathèque

Un concours photo sur le thème de l'eau
Rencontre musicale avec JP Nataf
Accueil de Madèn en résidence artistique
Rencontre avec Florian Lemerrier
Nouvelle édition du festival Mythos
Dispositif *Sortez en bus*

23 📺 Communication

Un temps sur le sport au féminin avec les associations

23 📄 Expression de l'opposition

24 📅 Agenda



Le Castelnodais

Magazine bimestriel édité par la Mairie de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (02 99 05 20 00) - 4600 exemplaires. Diffusion gratuite / www.ville-noyal-chatillon.fr 📍 Suivez-nous sur [Facebook](#) [Instagram](#)

- **Directeur de la publication** : Sébastien Guéret
- **Adjointe à la communication** : Valérie Le Boulter
- **Rédaction et mise en page** : Chloé Quinquenel avec la participation des services municipaux
- **Impression** : Imprimerie du Rimon
11, rue des Bintinais, Noyal-Châtillon-sur-Seiche 
www.imprimeur-rennes.fr
Dépôt légal à parution. Imprimé avec des encres végétales sur papier RECYTAL OFFSET RECYCLÉ.

Les actus du CCAS

🌀 Sortie bien-être à l'Aquatonic pour les seniors

Le CCAS propose aux habitant-e-s une après-midi détente à l'Aquatonic de Saint-Grégoire le mardi 25 mars. Profitez d'un moment de bien-être dans un espace dédié à la relaxation et à la remise en forme. Le tarif varie entre 13 et 23 €, selon votre plafond de ressources en vigueur. Inscriptions obligatoires auprès du CCAS avec présentation de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.

Contactez le CCAS 📞 02 99 05 20 14.

🌀 Visite guidée de l'Hôtel de Ville de Rennes

Le CCAS organise une visite guidée de l'Hôtel de Ville de Rennes le mardi 1er avril, de 14h à 15h. Découvrez ce lieu emblématique et son histoire lors d'une visite commentée. Le transport est assuré par le CCAS : le départ se fera du parking de l'espace Louis Texier à 13h15, pour un retour prévu à Noyal-Châtillon vers 15h30. Cette visite est gratuite, ouvert à toutes et tous. Pré-inscription obligatoire.

Contactez le CCAS 📞 02 99 05 20 14.

🌀 Stage de self défense pour adolescent-e-s et adultes

Dans le prolongement de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, la municipalité a le plaisir de proposer un stage de self-défense destiné aux adolescent-e-s et aux adultes le **jeudi 17 avril 2025 au foot five** situé à proximité de la salle Colette Besson.

- de 15h à 17h pour les 10-14ans
- de 18h à 20h pour les adultes (15 ans et plus)

Cette séance, animée par un professionnel qualifié, vous permettra de découvrir les techniques essentielles pour apprendre à vous protéger et à réagir face à différentes situations du quotidien. Cet événement est gratuit et ouvert à toutes et tous. Venez en tenue confortable et profitez de cette occasion pour vous initier à des gestes simples mais efficaces !

Nous vous attendons nombreux pour cette expérience enrichissante et instructive !

Votre commune est-elle cyclable ? Donnez votre avis !

Le Baromètre Vélo est arrivé à Noyal-Châtillon-sur-Seiche le 28 février. Pendant trois mois, vous aurez l'opportunité de partager vos impressions sur le climat cyclable des communes où vous vivez ou que vous parcourez sur vos trajets quotidiens, qu'il s'agisse de déplacements professionnels, de loisirs ou de courses. En moins de dix minutes, vous pourrez noter différents aspects du système vélo, recenser les lieux à aménager en priorité et ceux ayant connu une amélioration récente liée à un aménagement.



Installation de 2 nouveaux radars pédagogiques

Pour faire respecter le dispositif «Ville à 30km/h», la municipalité a fait l'acquisition ces dernières années de radars pédagogiques. Au mois de février, deux nouveaux ont été installés, rue de Vern devant la Médiathèque La Source et rue de Rennes.



Conciliation de justice sur la commune

La conciliation de Justice est un mode de règlement amiable de certains litiges de la vie quotidienne en dehors de tout procès long et coûteux : troubles du voisinage ou de l'habitation, difficultés avec un professionnel, relation employeur/salarié, contentieux en matière commerciale ou encore droit de la consommation... La procédure est simple, rapide et entièrement gratuite. Monsieur Jacques VINCOT, ancien Délégué du Procureur de la République de Rennes, est le conciliateur sur notre commune. Son intervention ne nécessite aucune formalité particulière si ce n'est un simple rendez-vous. Il tient sa permanence le **quatrième mardi de chaque mois** à la mairie. Rendez-vous à l'accueil de la Mairie ou au 📞 02 99 05 20 00.

Inscriptions dans les écoles publiques

Les inscriptions des enfants nés en 2022 ou nouvellement arrivés dans la commune sont ouvertes. Elles sont à effectuer prioritairement avant la fin du mois de mai 2025.

La procédure d'inscription est en grande partie dématérialisée, avec un rendez-vous final en Mairie. Si vous rencontrez des difficultés avec le numérique, il est possible de constituer le dossier en Mairie, sur rendez-vous.

Contact :  pej@ville-noyal-chatillon.fr ou  02 99 05 20 11

Pour les enfants de 2023, l'ouverture de places n'est pas actée à ce jour. Vous pouvez nous informer de votre souhait de scolariser votre enfant en transmettant les nom, prénom et date de naissance de l'enfant, ainsi que votre adresse, avant le 18 avril 2025.

La Mairie recrute des animateurs·trice·s pour l'été

La Mairie recrute pour la période estivale (juillet/août) des animateur·trices diplômés·e·s dans le cadre de l'Accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans, ainsi que de l'Espace Jeunes pour les adolescent·e·s de 11 à 17 ans. Les candidatures peuvent être adressées jusqu'au 14 mars prochain sur le site de la Mairie, et les entretiens auront lieu le 29 mars.

Les missions sont les suivantes : encadrer les groupes d'enfants, proposer des projets d'animations, contribuer au projet pédagogique défini avec l'équipe et mettre en place les activités (artistiques, culturelles, manuelles, d'expression, sportives, jeux etc).

Informations et candidatures sur le site Internet de la Mairie.

Formation aux gestes de premiers secours

La Mairie organisera le mercredi 26 mars une nouvelle session de formation PSC1 - gestes de premiers secours dans les locaux de la Protection Civile, au 8 rue Lavoisier.

Cette formation, d'une durée d'une journée est prise en charge à 50% par la Mairie et en intégralité pour les étudiant·e·s et les demandeur·euse·s d'emploi.

 9h00 à 17h00

 **Prix** : 25 € par participant·e, gratuit pour les demandeur·euse·s d'emploi et les étudiant·e·s

Pour vous inscrire, contactez le service Ressources Humaines de la commune :

 02 99 05 20 03



Les périscolaires et l'accueil de loisirs participent à la Grande Lessive

La Grande Lessive est une œuvre d'art qui détourne le dispositif des « Grandes lessives » collectives d'antan. Participative, elle engage celles et ceux qui souhaitent tenter l'expérience. La forme ? Une installation de réalisations artistiques diverses (dessins, peintures, photographies, images numériques, collages, poésies visuelles, etc.), toutes présentées au format A4. Le jour J, les réalisations sont suspendues par des pinces à linges à des fils tendus en extérieur, dans des espaces publics ou privés. Cette année, la Grande Lessive aura lieu le 20 mars, et les enfants du périscolaire et de l'accueil de loisirs de Noyal-Châtillon y prendront part !





Le Relais Petite Enfance Intercommunal participe à La Semaine Nationale de la Petite Enfance

La Semaine Nationale de la Petite Enfance réunit chaque année les enfants et leurs familles, les professionnel-le-s et les collectivités pour sensibiliser autour des enjeux de l'éveil et du développement des tout-petits.

Le Relais Petite Enfance Intercommunal propose à cette occasion de nombreux temps forts sur les communes de Noyal-Châtillon, Saint-Erblon et Orgères du samedi 15 mars au vendredi 28 mars. Découvrez le programme sur la commune :

Samedi 15 mars

Bébés lecteurs : animation lecture sur le thème du jeu pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte référent

Inscriptions à la Médiathèque au 02 99 05 26 30

Mardi 18 mars

Matinée petite enfance : ateliers autour du jeu pour les enfants de la crèche, les enfants et les assistantes maternelles du RPEI

De 10h00 à 12h00 - Pôle Enfance La Marelle

Inscriptions auprès du RPEI au 02 99 52 26 58

Vendredi 21 mars

Espace sensoriel pour 2 groupes d'assistantes maternelles et les enfants

De 9h30 à 11h30 - Médiathèque La Source

Inscriptions auprès du RPEI au 02 99 52 26 58

Samedi 22 mars

Atelier parents-enfants «jouer sans jeux» pour les parents et enfants de 0 à 3 ans

De 10h00 à 11h45 - Pôle enfance la Marelle

Inscriptions auprès du RPEI à rpei@ville-noyal-chatillon.fr

Vernissage de l'exposition photos participative sur le thème du jeu «Encore ! Jouer à l'infini»

12h00 - Médiathèque la Source

Sans inscription

Mardi 25 mars

Éveil musical pour les assistantes maternelles, enfants et parents du RPEI

De 9h45 à 11h30 - Pôle enfance La Marelle

Sans inscription

Jeudi 27 mars

Bébés lecteurs sur le thème du jeu pour les assistantes maternelles et enfants du RPEI

9h45 - Pôle enfance la Marelle

Inscriptions auprès du RPEI au 02 99 52 26 58

Vendredi 28 mars

Espace sensoriel pour les assistantes maternelles, et enfants du RPEI (2 groupes)

9h30 - Médiathèque la Source

Inscriptions auprès du RPEI au 02 99 52 26 58



Découvrez le programme complet sur le site de la Mairie ou en flashant ce QR Code



Nouvelles arrivées à l'Enfance/Jeunesse

Rencontre avec Rebekah, responsable périscolaire au Chat Perché, et Enora Stephant, co-directrice de l'Espace Jeunes.

Enora Stephant, co-directrice de l'Espace Jeunes.

Originaire de Penmarc'h, dans le Finistère, Enora Stephant a récemment rejoint l'Espace Jeunes. Passionnée par le travail avec les adolescent·e·s et la création, son parcours l'a naturellement guidée vers ce secteur. Après un BUT Carrières Sociales, parcours animation sociale et socioculturelle, à Rennes, elle a acquis une solide expérience en multipliant les projets en lien avec la jeunesse. Elle confie que son envie de travailler dans l'animation jeunesse est née de son désir profond de contribuer au développement personnel des jeunes. «L'animation jeunesse est un excellent moyen de transmettre des valeurs et d'encourager la créativité.», explique-t-elle. Ses premiers jours au sein de l'Espace Jeunes ont été marqués par un accueil chaleureux de l'équipe et des jeunes. «J'ai rencontré des jeunes enthousiastes et motivés, ce qui m'a confortée dans l'idée que cette structure jeunesse est un lieu clé pour leur développement», raconte Enora, qui se dit impatiente de mettre en place de nouvelles initiatives.

Pour Enora, l'Espace Jeunes est bien plus qu'un simple lieu de rassemblement : c'est un moteur de la vie sociale où les jeunes peuvent se retrouver, échanger, apprendre et se divertir dans un cadre sécurisé et bienveillant.



Rebekah Kemp, responsable périscolaire au Chat Perché

Originnaire du Royaume-Uni, Rebekah est arrivée en France à l'âge de 7 ans et a grandi dans la campagne morbihannaise. Son parcours professionnel est riche et varié : après une formation en ameublement (tapissier-décorateur), elle s'est orientée vers des études d'art et de design de bijoux. Un bilan de compétences l'a ensuite conduite à l'animation, un domaine où elle s'est pleinement épanouie. Diplômée d'un CQP animateur périscolaire puis d'un BPJEPS, elle exerce dans ce secteur depuis près de huit ans. Pour elle, l'animation est bien plus qu'un travail, c'est une passion. *«L'aspect du partage des connaissances et des apprentissages m'a toujours attirée»*, confie-t-elle. Après avoir travaillé dans divers contextes (centres sociaux, associations, communes), elle a découvert que c'est dans le périscolaire qu'elle se sentait le plus épanouie. Ce domaine lui permet d'accompagner les enfants dans leur quotidien, de les aider à grandir et à se développer.

Ses premiers jours à l'école du Chat Perché se sont déroulés sous les meilleurs auspices. *«Je me suis sentie très bien accueillie. Il y a une belle ambiance avec l'ensemble des équipes et des familles»*, affirme-t-elle avec enthousiasme. En tant que responsable du périscolaire, elle assure la gestion globale du service. Son rôle principal est de veiller au bien-être des enfants et des adultes qui les encadrent. Elle supervise l'équipe d'animation, veille à une bonne communication entre l'école, les familles et le périscolaire, et gère les inscriptions des enfants. Un travail exigeant mais essentiel pour assurer un cadre sécurisant et stimulant aux enfants. *«Il me tient à coeur que les enfants se sentent bien lorsqu'ils fréquentent le périscolaire»*, insiste-t-elle. Son objectif est d'offrir aux enfants un environnement où ils peuvent s'amuser, apprendre et s'épanouir en toute sérénité. Une mission qu'elle accomplit avec dévouement et passion.



Nouvelle réglementation pour nos amis les chiens

Un nouvel arrêté municipal régleme nte dès à présent la circulation canine sur la commune. Il est désormais interdit de laisser les chiens divaguer seuls sur la voie publique. Tout chien circulant sur la voie publique ou dans les lieux publics doit être tenu en laisse, même accompagné par son propriétaire. Les chiens peuvent être laissés libres uniquement dans les zones délimitées par un panneau, situées au parc de la Seiche et au parc des Monts Gaultiers, sous la surveillance de leur propriétaire. Les chiens sont interdits, même en laisse dans les espaces suivants : aires de jeux pour enfants, cours d'écoles, parterres fleuris, cimetières, édifices publics ou culturels (sauf pour les chiens d'assistance).

De plus, les déjections canines laissées sur les trottoirs, parcs et espaces publics sont un problème récurrent dans notre commune. Elles nuisent à la propreté, présentent des risques sanitaires, notamment pour les enfants, et détériorent l'image de notre cadre de vie. Pourtant, des solutions simples existent : ramasser après son chien est un geste de civisme et de respect envers les autres. Ensemble, faisons un effort pour préserver la propreté et le bien-être de notre commune !



Budget participatif : découvrez les projets soumis au vote !

La commune entre dans une nouvelle étape de son budget participatif : le vote des projets sélectionnés. Après une phase de dépôt et d'étude des propositions, cinq projets ont été retenus pour leur faisabilité et leur bénéfice potentiel sur la vie locale. Découvrez-les et prenez part à cette démarche citoyenne en votant pour vos projets préférés !

Les projets soumis au vote

- **Parc de street workout** : une structure complète d'agrès adaptés à tous les styles de pratique sportive, incluant un accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Ce parc est pensé pour promouvoir une activité physique inclusive et accessible à tous.
- **Parc de loisirs canin partagé** : un espace dédié aux chiens pour qu'ils puissent se défouler, se socialiser et s'épanouir. Les propriétaires y trouveront également un lieu convivial pour échanger conseils et expériences autour de l'éducation canine.
- **Balançoires à la place de la tyrolienne** : transformer l'espace inutilisé de l'ancienne tyrolienne en un espace de balançoires adaptées aux enfants de tous âges. Une initiative ludique pour enrichir les aires de jeux locales.
- **Signalisation ludique et pédagogique autour des écoles** : installer une signalétique spécialement conçue pour sensibiliser les enfants à la sécurité routière. Ces panneaux, à la fois éducatifs et amusants, aideront les plus jeunes à comprendre l'importance de vérifier la circulation avant de traverser.
- **Jardin communautaire** : un espace écologique où les habitants pourront cultiver des fruits, légumes et plantes aromatiques tout en renforçant les liens sociaux. Ce projet vise à promouvoir la biodiversité et l'autogestion collective.

Le vote est ouvert à toutes les personnes âgées de 16 ans et plus, résidant à Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Il se fait :

- en ligne sur <https://jeparticipe.ville-noyal-chatillon.fr/> ou via le QR Code ci-contre
- ou par papier en Mairie et à la Médiathèque.



En cas de difficulté, vous pouvez contacter le médiateur numérique à la médiathèque La Source qui vous accompagnera dans la démarche en ligne : 02 99 05 26 78.

Le système de vote repose sur un classement préférentiel. Chaque votant-e doit obligatoirement choisir trois projets en les classant par ordre de priorité. Ce classement donnera automatiquement un nombre de points :

- 3 points pour votre projet préféré
- 2 points pour le second choix
- 1 point pour le troisième choix

Attention : il est impératif de voter pour trois projets. Tout vote incomplet ne sera pas pris en compte !

Une fois le vote clôturé, les résultats seront établis en combinant les votes électroniques et les bulletins papier. Les projets seront classés selon le nombre total de points obtenus. Les propositions les mieux classées seront réalisées, dans la limite du budget de 20 000 euros alloué au programme participatif.

N'attendez plus, le vote est ouvert jusqu'au 31 mars !



VOTEZ POUR DES PROJETS

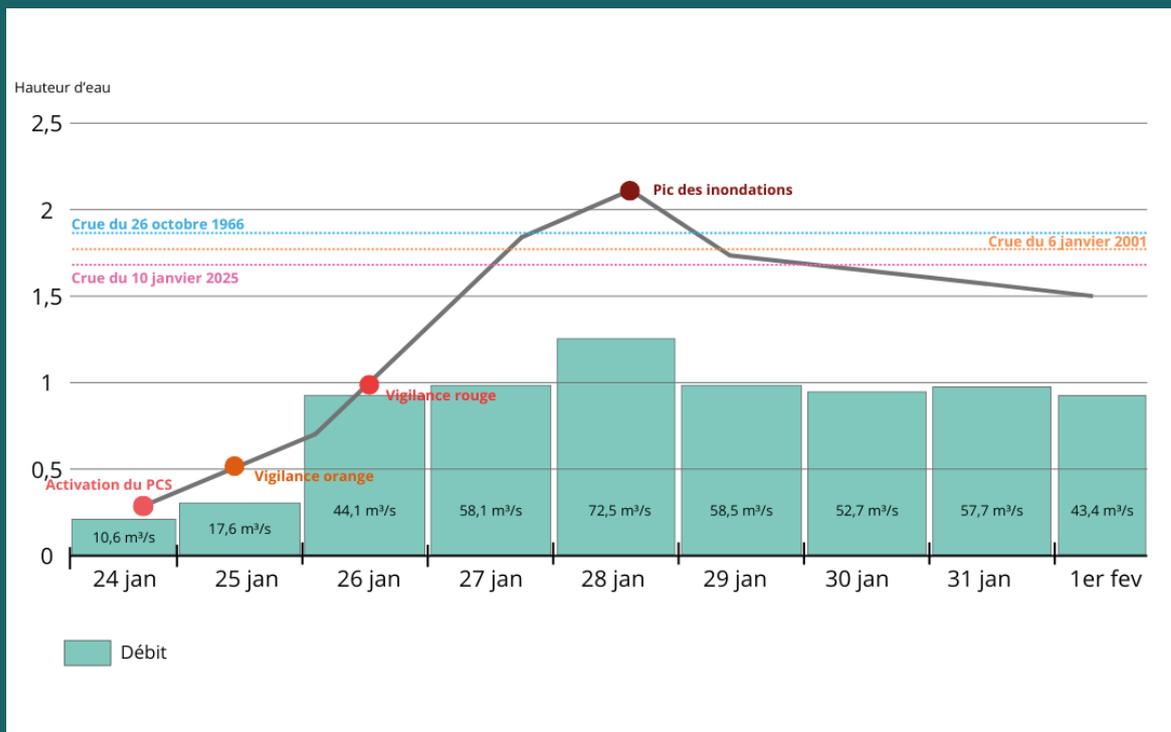
Dossier

La commune face aux inondations

Le vendredi 24 janvier, des pluies diluviennes se sont abattues sur notre commune, saturant les sols déjà fragilisés par un premier épisode d'inondations survenu le mercredi 8 janvier. Dès le samedi 25 janvier, Météo France plaçait notre territoire en vigilance orange en raison de la montée rapide des eaux. Le lendemain, dimanche 26 janvier, la vigilance rouge était décrétée, marquant l'aggravation de la situation et la mise en place de mesures exceptionnelles pour faire face à la crue. Notre commune, traversée par quatre rivières, a connu des inondations sans précédent, avec un niveau d'eau atteignant 2,13 mètres, surpassant les records des crues de 1966 (1,83 mètres) et de 2001 (1,74 mètres). Jamais un événement de cette ampleur n'avait été observé dans notre commune. La crue du 8 janvier avait déjà nécessité l'activation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), mais cette nouvelle montée des eaux, bien plus importante, a exigé une mobilisation généralisée et une organisation sans précédent.



Évolution de la situation au long de la crise



Une anticipation de la crise

En novembre 2024, la préfecture proposait aux communes de Bruz et de Noyal-Châtillon un exercice grandeur nature sur le risque inondation avec le scénario suivant : la Seiche sortait de son lit et inondait la ville progressivement mais amplement. Le PCS, plan communal de sauvegarde, était alors activé et tous les acteur-trice-s étaient convoqué-e-s pour agir en lien avec la préfecture et le CODIS. Les équipes municipales, la réserve communale, la protection civile, les élu-e-s, chacun-e s'appropriait son rôle. Cet entraînement a permis de mieux appréhender la démarche à suivre en cas de crise dès les premières alertes et a été une préparation rigoureuse lors de l'activation du PCS le 8 janvier puis à nouveau le 24 janvier. Le travail de coordination entre tous les services de la ville, du département et de l'État a permis d'agir le plus rapidement possible et d'être auprès des habitant-e-s en leur apportant protection et aides techniques et matérielles. S'il n'a pas été possible de stopper l'eau (70 habitations ont été touchées, à des degrés divers, par les inondations) l'intention et la volonté de protéger les personnes et les biens étaient au cœur des missions de toutes les personnes mobilisées.

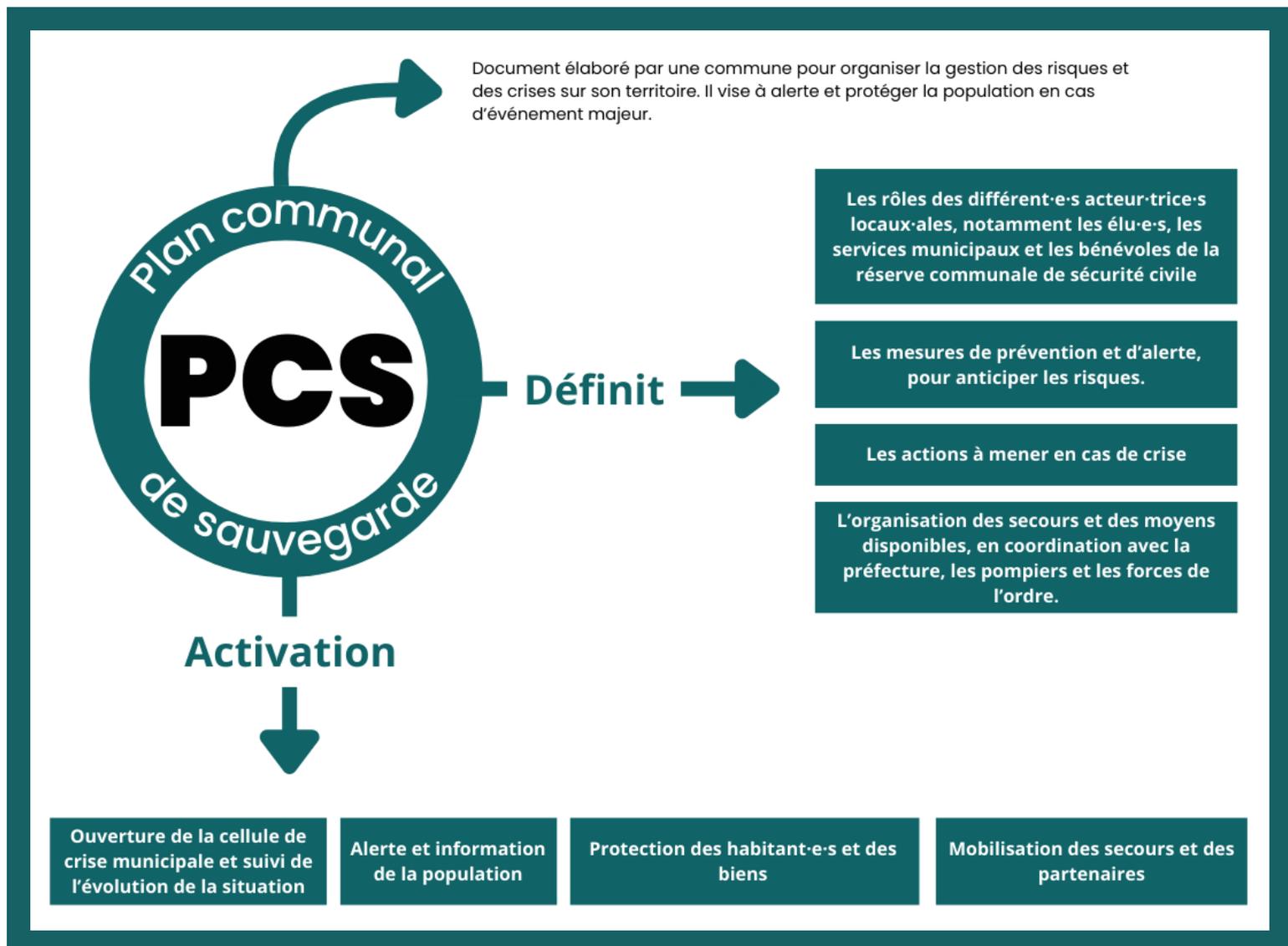


Les actions

Avant même l'ouverture officielle du PCS, la municipalité avait mis en place une aide d'urgence pour les résident-e-s signalant la montée des eaux. Des parpaings ont été fournis par les agent-e-s de la commune pour surélever les meubles, et des sacs de sable distribués pour tenter de freiner l'arrivée de l'eau, même si cela s'est avéré insuffisant dans certains cas. Dès les premières alertes, la commune a recensé les foyers potentiellement impactés afin de leur apporter une assistance adaptée. Deux points de situation étaient réalisés quotidiennement, permettant un suivi précis de l'évolution de la crue et



une mise en place rapide des actions nécessaires. En lien constant avec la préfecture, les pompiers et la gendarmerie, la commune a assuré une surveillance rigoureuse des habitations évacuées, avec des rondes de jour comme de nuit pour prévenir tout risque de dégradation ou de vol. Des relevés de terrain ont été effectués plusieurs fois par jour pour ajuster les actions en fonction de l'évolution du niveau d'eau. Aussi, la commune a travaillé avec, comme repère, le site Vigicrue qui permet de voir les évolutions des crues d'avoir des estimations du débit de l'eau et de sa hauteur. Une vigilance particulière a été également portée au pont de la route de Saint-Erblon, qui menaçait d'être inondé et de, par conséquent, couper la commune en deux. Il a finalement été épargné par la crue.



Une mobilisation sur le terrain

Face à cette crue exceptionnelle, la mobilisation des agent-e-s de la Mairie, des élu-e-s et des services de sécurité et de protection a permis de protéger la population. Dès les premières alertes, les fonctionnaires, rejoints par la Protection Civile, la réserve communale et des entreprises privées se sont déployés sur le terrain pour assurer la sécurité des habitant-e-s et des biens. Leurs actions ont permis l'évacuation de plusieurs zones inondées, garantissant ainsi la protection des personnes impactées. Des moyens de transport du centre technique municipal ont été mis à disposition pour faciliter ces évacuations et assurer le déplacement des résident-e-s vers des lieux sûrs.

La Protection Civile, partenaire de notre commune grâce à une convention, a joué un rôle essentiel dès le début de la crise. Basée sur Noyal-Châtillon, elle a pu intervenir rapidement en mobilisant ses bénévoles et ses équipements. Grâce à l'utilisation de leur bateau, ils ont participé activement aux opérations, permettant de l'évacuation de plusieurs castelnodais-e-s. Accompagnés des élu-e-s et des agent-e-s municipaux-ales, ils ont visité les habitations touchées pour proposer des solutions d'évacuation aux résidents. Les bénévoles de la Protection Civile, déployés notamment dans les zones sud telles que Bruz, Pont-Réan et Redon, ont été hébergés dans la salle Colette Besson. Cette localisation stratégique a facilité leurs interventions et leur a offert un point de repos essentiel entre les missions.

Lors de la décrue, les équipes sont restées mobilisées pour participer aux opérations de nettoyage et de déblaiement.





Signature d'une convention entre la commune et la Protection Civile en 2023

Qu'est-ce que la Protection Civile ?

La Protection Civile est une association de loi 1901, reconnue d'utilité publique, agréée de sécurité civile qui a pour objet de mettre en oeuvre tous les moyens dont elle dispose en vue d'assurer la protection des populations civiles en temps de paix comme en temps de crise ou de guerre. 32 000 bénévoles, 500 implantations locales et pas moins de 98 associations composent le visage de la Protection Civile. Ces hommes et ces femmes dévoué-e-s au service à la population interviennent sur trois grandes missions : Aider, Secourir et Former. Sur Noyal-Châtillon, elle assure notamment des formations aux Premiers Secours Civiques de niveau 1 (PSC1), proposées par la Mairie.

Qu'est-ce que la réserve communale de sécurité civile ?

Composée de citoyen-ne-s volontaires et bénévoles, la réserve communale de sécurité civile porte assistance à la population et agit pour la prévention des risques. Sur 36 000 communes en France, environ 600 possèdent une réserve communale de sécurité civile et Noyal-Châtillon-sur-Seiche en fait partie ! Ce dispositif permet de renforcer les capacités locales de gestion de crise. Les volontaires sont amenés à agir en période de crise (participation à la cellule, alerte à la population, évacuation des personnes et des biens...) mais également au quotidien, en se faisant relai de l'action municipale ou en participant à des actions de sensibilisation. La situation s'étant stabilisée rapidement, la ville n'a fait appel qu'à quelques personnes disponibles.



Accompagnement des sinistrés tout au long de la crise



Dès le début de la crise, la mairie a mis en place un accompagnement pour soutenir les habitant-e-s touché-e-s. Un dispositif d'aide et de relogement a été activé pour répondre aux besoins urgents des sinistré-e-s. L'Espace Louis Texier a été ouvert dès le lundi 27 janvier pour accueillir les habitant-e-s impacté-e-s. Les interventions de proximité ont joué un rôle essentiel en orientant les habitant-e-s vers les solutions de relogement et les démarches administratives nécessaires. Une grande majorité des sinistré-e-s a pu être relogée chez de la famille ou des ami-e-s. Dans d'autres cas, la Mairie a directement pris en charge cinq relogements, en mobilisant des places dans la résidence Heurus ainsi que chez des habitant-e-s volontaires. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a également été sollicité pour faciliter ces solutions d'hébergement temporaire. Afin d'aider les sinistré-e-s à se retrouver dans les procédures

complexes liées aux assurances, la Mairie a fourni des attestations et aiguillé les habitant-e-s dans leurs démarches. La reconnaissance de catastrophe naturelle par la préfecture permettra aux castelnodais-e-s de bénéficier d'indemnités adaptées. Une communication constante a été mise en place afin de tenir les habitant-e-s informé-e-s de l'évolution de la situation et de l'état des routes par le biais des réseaux sociaux, panneaux numériques de la commune et site internet. Une ligne d'urgence a été mise en place, mobilisant tous les services municipaux pour répondre aux besoins des sinistrés. En partenariat avec Rennes Métropole, une signalisation spécifique a été rapidement déployée sur les routes inondées pour garantir la sécurité des usager-ère-s. Pour renforcer cette sécurisation, l'éclairage public a été adapté : pendant une semaine, les quartiers inondés sont restés éclairés toute la nuit, permettant d'assurer une surveillance constante. Rennes Métropole a également prêté un bateau de son service assainissement, facilitant l'évacuation des habitant-e-s de la route de la Rivière.

Touchée par les inondations, l'entreprise Coud Ci Coud Ça a été relogée par la Mairie au 7 avenue Remondel afin de permettre une reprise de l'activité dès le 24 février. Elle est ouverte aux horaires habituels.

Témoignage de Madame Yardin, dont le logement a été touché par les inondations

«Le dimanche soir, notre fils a vu que l'eau montait. Il nous a fabriqué une petite barrière pour limiter la crue. Nous avons passé la soirée sans inquiétude, mais vers minuit je me suis levée et je me suis rendue compte que tout avait dijoncté. Nous avons alors vu que l'eau était montée. Vers 1h00, mon mari est allé voir notre voisin qui avait une pompe. J'ai appelé le personnel municipal qui nous a aidé à mettre quelques meubles sur parpaings. Le voisin est venu nous aider également. L'eau a continué à monter. Nous nous sommes senti dépassés par les événements. Nous avons été relogés chez des voisins qui nous ont gentiment hébergé. Nous y sommes restés 7 jours, car on ne pouvait pas revenir avant. L'eau est montée à au moins 45cm et nous avons dû utiliser 3 pompes pour enlever l'eau.

L'expert de l'assurance est passé, on le relance mais les procédures sont longues, ils sont débordés. L'après est difficile. Pendant les inondations, nous nous sommes sentis secourus, il y a eu beaucoup de passage, notamment des gens de la Mairie avec des barques. Il y a eu beaucoup d'entraide entre les voisins. On dit souvent qu'il n'y a plus de solidarité mais dans ce genre d'événement on voit qu'elle existe toujours.»



Actions mises en place pendant la décrue

Dès la décrue amorcée, la municipalité a recensé les besoins matériels pour aider les sinistré-e-s à nettoyer leurs habitations. Des équipements tels que des aspirateurs à eau, groupes électrogènes, pompes et raclettes ont été loués et mis à disposition. Par ailleurs, la Métropole a fourni des bennes spécifiques pour évacuer les encombrants laissés par l'inondation. La réserve communale a été activée, permettant aux bénévoles de contacter les castelnodais-e-s resté-e-s sur place et d'identifier leurs besoins spécifiques. Tout le week-end suivant la crue, les élu-e-s ont pris le relais des agent-e-s, très impliqué-e-s dans de longues journées de mobilisation sur le terrain. Ils-elles ont

sillonné les quartiers touchés pour recenser les besoins et organiser les interventions de nettoyage et d'assistance. Enfin, pour garantir la sécurité de tous, un arrêté municipal a été pris afin d'interdire l'accès aux parcs municipaux. La terre gorgée d'eau a fragilisé les arbres, notamment ceux répertoriés malades ou promis à un abattage. Leur ouverture s'est progressivement faite en fonction des conditions de sécurité. Grâce à cette mobilisation exceptionnelle et à la coordination efficace entre les services municipaux, les élu-e-s et les partenaires (Rennes Métropole, la Protection Civile, la réserve communale de sécurité civile, les forces de l'ordre...), la commune s'est attachée à répondre avec rapidité et solidarité aux besoins des sinistré-e-s.

La solidarité au coeur de la crise

Face à la montée des eaux et aux difficultés rencontrées, un formidable élan de solidarité s'est immédiatement mis en place au sein de la commune. Habitant-e-s, bénévoles, entreprises et collectivités voisines se sont mobilisés pour apporter leur aide aux sinistré-e-s et aux équipes d'intervention. Cette solidarité s'est exprimée tant pendant la crue, que dans l'après, pour le nettoyage des dégâts. Dès le début des inondations, la Mairie a lancé un appel à bénévoles afin de structurer l'aide aux sinistré-e-s. Un vivier de volontaires a ainsi été constitué sous la coordination d'une agente municipale, épaulée par des élu-e-s et certains membres de la réserve communale. Grâce à cette organisation, l'intervention des bénévoles a pu être planifiée en fonction des besoins. La solidarité s'est aussi manifestée entre les habitant-e-s eux-mêmes. Certain-e-s ont ouvert leur porte à des voisin-e-s sinistré-e-s, leur offrant un toit pendant une semaine. D'autres, équipés de barques, circulaient sur la route devenue rivière pour rendre visite aux personnes isolées, leur apporter des courses et s'assurer qu'elles ne manquaient de rien. Au-delà des particulier-ère-s, les acteur-trice-s économiques se sont également montrés solidaires des sinistré-e-s. L'exemple de la Ferme des Prés Verts, qui a accueilli les vaches d'une autre exploitation touchée, illustre cet esprit d'entraide. Le Super U a fourni des boissons aux bénévoles et aux équipes de la Protection Civile, tandis que l'entreprise Angevin a mis à disposition des parpaings pour renforcer certaines zones inondées, alors que l'entreprise était elle-même impactée par la crue et que ses salarié-e ne pouvaient pas accéder à leur lieu de travail. Les agriculteur-trice-s locaux-ales ont également répondu présents en réalisant des essais de pompage des eaux pluviales pour tenter de limiter l'impact des inondations sur les habitations. Le comité des fêtes a fait don de sa réserve de boissons aux bénévoles de la Protection Civile. L'entreprise Besserve TP a quant à elle contribué activement en aidant au transport de parpaings et à l'évacuation des véhicules sinistrés, tout en participant aux opérations de pompage et de portage de sacs de sable. La solidarité s'est aussi exprimée entre communes. Plusieurs villes de Rennes Métropole (Chartres, Rennes, Orgères, Cesson notamment...) ont proposé du matériel et mobilisé des agent-e-s pour prêter main-forte aux interventions locales.



Rencontre avec Roger Le Coz, président de l'Association de défense des riverains du bassin de la Seiche

Bien que Roger Le Coz ne soit pas lui-même sinistré, il habite en bordure de la zone inondable et a été témoin des difficultés rencontrées par ses voisins. Très actif lors des inondations, il a prêté main-forte pour surélever les meubles, mettre en place des sacs de sable et aider les sinistrés à limiter les dégâts. Il a également facilité les divers déplacements en utilisant des barques : « On aidait les enfants à aller l'école en barque. » Roger Le Coz est d'autant plus impliqué qu'il est président de l'Association de défense des riverains du bassin de la Seiche. Créée en 2001 à la suite des grandes inondations, l'association regroupe aujourd'hui une quarantaine d'adhérent-e-s et intervient sur les communes de Noyal-Châtillon, Pont-Péan, Bruz et Vern-sur-Seiche.



« Nous sommes consultés pour avoir des avis de riverains et de personnes de terrain », explique M. Le Coz. L'association collabore étroitement avec les municipalités et se mobilise en cas de crues importantes, comme celles survenues récemment. « C'est la plus grande inondation que nous ayons connue », souligne-t-il. Deux crues ont eu lieu en l'espace d'un mois, impactant lourdement certains habitants qui ont été touchés à deux reprises. Malgré l'ampleur de la catastrophe, un point positif est à souligner selon lui : « On a eu une chance : on voit venir la montée des eaux, ce qui nous permet de protéger les personnes, de ne pas être surpris par la crue, de prévenir et d'évacuer en amont. » Ainsi, aucune victime physique n'a été déplorée, même si les dégâts matériels sont conséquents. Face à cette situation critique, l'association, en collaboration avec la mairie, a sollicité Rennes Métropole pour la réalisation d'une étude hydraulique. L'objectif est de mieux comprendre les phénomènes en jeu et d'anticiper plus efficacement les prochains épisodes de crue.

L'assemblée générale de l'association se tiendra le vendredi 21 mars à 18h30 à la mairie de Pont-Péan. Cette rencontre sera ouverte à toutes et tous, afin de faire le point sur la situation et d'organiser les actions à venir pour mieux protéger les riverains du bassin de la Seiche.

Inondations : un signal fort du dérèglement climatique



Les inondations qui ont frappé notre commune, et tout le département, sont d'une ampleur exceptionnelle. Pourtant, loin d'être un événement isolé, elles s'inscrivent dans un contexte plus large de dérèglement climatique, qui augmente la fréquence et l'intensité de ces phénomènes extrêmes. Des précipitations intenses, des sols saturés par des pluies répétées et une montée rapide des eaux ont contribué à cette crue historique. Ces conditions météorologiques extrêmes deviennent de plus en plus courantes, conséquence directe du réchauffement climatique qui intensifie les épisodes pluvieux et modifie les régimes hydrologiques. Les experts sont unanimes : avec le changement climatique, les inondations risquent de devenir plus fréquentes et plus sévères. La hausse des températures entraîne une évaporation plus importante et des précipitations plus intenses sur des périodes plus courtes. De plus, l'urbanisation croissante et l'artificialisation des sols réduisent la capacité naturelle des terrains à absorber l'eau, aggravant encore les risques de crue. La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), issue de

la loi Climat et Résilience, constitue un premier levier face aux inondations. En limitant l'imperméabilisation des sols et en préservant les espaces naturels, elle permet de mieux absorber les eaux de pluie et de réduire le ruissellement. Ce cadre vise à repenser l'aménagement du territoire pour limiter l'exposition aux crues et renforcer la résilience des communes face aux événements climatiques extrêmes.

Comment fonctionnent les barrages ?

Après les inondations, une rumeur a circulé concernant le fonctionnement des barrages. Les responsables de la gestion des barrages de la Vilaine amont ont tenu à apporter des éclaircissements. Les trois principaux barrages de la Vilaine amont sont situés sur le territoire de Vitré Communauté. Toute l'eau qui en sort rejoint la Vilaine entre Vitré et Châteaubourg, avant de traverser Rennes et de rejoindre la confluence avec la Seiche. Il n'existe donc aucune connexion directe entre ces barrages et le bassin de la Seiche. En cas de crue, la gestion des barrages vise à limiter les débits à Vitré et Châteaubourg en stockant temporairement de l'eau. Cependant, cette action a un effet quasi nul à Rennes, en raison des apports d'autres cours d'eau comme le Chevré et l'Ille qui gonflent la Vilaine. Plus en aval, la confluence avec la Seiche reçoit encore d'autres affluents, comme le Meu, rendant tout impact indirect encore plus insignifiant. Lors d'un épisode exceptionnel comme celui que nous venons de traverser, les barrages atteignent leur capacité maximale et l'eau passe directement par les déversoirs. Cela signifie qu'il y a autant d'eau qui entre que d'eau qui sort, rendant ces infrastructures totalement « transparentes » sur la gestion de la crue. Ils n'ont donc aucun impact, ni pour Rennes ni pour les communes en aval, y compris celles situées à proximité de la Seiche.

Et maintenant ?

La commune va poursuivre sa dynamique de prévention des risques en s'équipant de matériel adapté (boudins, parpaings, pompes d'aspiration...). Afin de mieux comprendre les phénomènes de ruissellement, d'écoulement des eaux et la montée de la Seiche, une demande d'étude hydraulique a été adressée à Rennes Métropole. Dans le cadre de cette démarche, une rencontre a eu lieu le 10 février entre le président de l'ADRBD (Association de Défense des Riverains du Bassin de la Seiche) et un riverain concerné. Cette réunion a permis d'échanger sur les problématiques rencontrées et d'envisager les mesures à prendre pour mieux anticiper et gérer ces épisodes d'inondation. Par ailleurs, une réunion d'information destinée aux riverains sinistrés se tiendra le 10 mars à 18h30 à la salle polyvalente du Petit Prince. Cet événement sera l'occasion d'échanger sur les solutions possibles pour limiter l'impact des potentielles crues à venir.



CONTRÔLE DE LA VISION

Votre vue a évolué ?
Faites la contrôler
(dans la limite de
validité de votre
ordonnance).



CONSEIL EN VISAGISME

Choisissez la paire
de lunette la plus
adaptée aux traits
de votre visage.



SERVICE À DOMICILE

Vous êtes dans
l'incapacité de vous
déplacer ? Nous
venons à vous.



FACILITÉS DE PAIEMENT

Païement x4 par CB,
tiers payant
mutuelle et offre
100% santé.



2E PAIRE DÈS 1€

Besoin de solaire,
d'une paire adaptée
aux écrans ou à votre
activité sportive ?
Profitez d'une 2e
paire dès 1€.



PRENEZ RDV

02 99 05 82 83

4 Rue des Potiers, 35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Votre partenaire sécurité sur Orgères

ID2S

ALARME | VIDÉOSURVEILLANCE | DOMOTIQUE
contact@id2s.fr - 02 30 96 67 16 - www.id2s.fr



Concept Garden

Aurélien THOMAS

l'alliance du Minéral & du Végétal

PAYSAGISTE, CRÉATEUR DE PARCS ET JARDINS

**MAÇONNERIE DE JARDIN
CRÉATION D'ESPACES VERTS
ENTRETIEN DES JARDINS
CONSTRUCTION DE PISCINE**

Suivez nous sur  et 

**06 18 00 73 18 - 35230 NOYAL CHATILLON S/SEICHE
www.conceptgarden.fr - conceptgarden35@gmail.com**

Si vous souhaitez réserver un encart publicitaire dans notre magazine,
contactez-nous :
communication@ville-noyal-chatillon.fr

Du changement dans la collecte des déchets depuis le mois de février

Nouveaux prestataires de collecte

Tous les 7 à 8 ans, la prestation de collecte des déchets est remise en concurrence par la Métropole conformément aux prescriptions du code des marchés publics. Pour la période qui s'étend du 1er février 2025 au 31 janvier 2033, le marché a été attribué à deux prestataires : la société Derichebourg pour la collecte des ordures ménagères, des emballages, du verre de la ville de Rennes, Cesson et St-Jacques ainsi que des déchets alimentaires de toute la métropole ; et à la société Suez (prestataire sortant) pour les déchets des autres communes (hors déchets alimentaires).

Fréquence et nouveaux jours de collecte

Pour les maisons individuelles : depuis le 1er février, les ordures ménagères (poubelle « grise ») sont collectées une semaine sur deux. En effet, en moyenne les poubelles grises sont en réalité déjà sorties par les habitant-e-s une semaine sur deux, et souvent encore à moitié vides, notamment du fait du déploiement progressif du tri des déchets alimentaires. La réduction de fréquence de collecte permet de réduire le nombre de kilomètres parcourus par les camions de collecte et de limiter les émissions de gaz à effet de serre générées. Courant janvier, les habitant-e-s ont reçu dans leur boîte à lettres, le calendrier 2025 avec les nouveaux jours de collecte.

Pour les immeubles : la fréquence de collecte ne change pas. Les nouveaux jours de collecte sont transmis par Rennes Métropole aux différents gestionnaires, pour affichage dans les parties communes.

Poursuite du déploiement du tri des déchets alimentaires

Pour les personnes habitant en maison individuelle : Rennes Métropole continue de distribuer gratuitement des composteurs lors d'un court atelier de 30 minutes. Inscription sur le site de Rennes Métropole ou auprès du 0 223 622 622.

Pour les personnes habitant en immeuble : depuis un an et demi, Rennes Métropole équipe de seaux les habitant-e-s qui n'avaient pas de solution jusque-là pour trier leurs déchets alimentaires. En fonction des secteurs et spécificités des immeubles, une aire de compostage partagé ou un point d'apport volontaire sont installés. Plus de 70 000 nouveaux foyers ont ainsi accès à une solution pour leurs déchets alimentaires désormais.

Sur la commune, comment cela se passe ?

À Noyal-Châtillon, quelques immeubles bénéficiaient déjà d'une aire de compostage partagé. Il n'y a alors pas de changement. Pour les autres, deux cas de figure : de nouvelles aires de compostage partagé seront progressivement implantées d'ici la fin 2025. Les habitant-e-s concerné-e-s se verront dotés d'un seau lors d'une mobilisation faite par le prestataire de Rennes Métropole. La priorité est donnée au compostage car il permet de gérer les déchets en ultra proximité et évite le transport des déchets.

Lorsque les conditions ne sont pas réunies pour du compostage (manque d'espaces verts, absence de référents volontaires...), la collectivité implante

des points d'apport volontaire à déchets alimentaires. À partir de la mi-mars, des éco-animateurs remettront à chaque foyer concerné un kit de tri (seau et sacs kraft) lors de leur passage à domicile.



À noter

D'ici l'été, chaque foyer disposant de bacs roulants pourra consulter en ligne la quantité de déchets produite à son adresse grâce à un nouveau « compte déchets » sur internet. **Cette pesée n'aura aucune incidence sur votre tarification individuelle, mais elle est juste pédagogique.**

15 et 16 mars : Souvenir Louison Bobet – Un Centenaire et un Quarantième

Louison Bobet naît à Saint Méen le Grand (35) en 1925. Ce fils de boulanger devient quelques années plus tard le grand champion cycliste des années 50. Parmi ses succès, 2 titres de champion de France, 1 de Champion du Monde et 3 Tours de France (1953-1954-1955). En 1982, Noyal-Châtillon l'honore lors de son Jubilé organisé par l'A.C.N.C. Une trentaine de «vieilles gloires» l'entourent à cette occasion. Louison décède l'année suivante. L'épreuve « Élite» portant son nom voit le jour en 1984. Depuis, le Souvenir Louison Bobet est organisé tous les ans par l'Association Cycliste Noyal Châtillon Cyclos et fait vivre la ville à l'heure du vélo. Cette année encore, pour la 40^{ème} édition, le Souvenir «Élites» et le Trophée «U19» rassembleront 400 coureurs cyclistes qui se disputeront les victoires et les places d'honneur des différentes épreuves.

- **Samedi 15 mars : 40^{ème} Souvenir Louison Bobet «Nationale Élite Open».**

On peut penser que le plateau de coureurs sera relevé car beaucoup souhaiteraient l'accrocher à leur palmarès avant de devenir professionnels. Le départ de l'épreuve de 162km sera donné au podium de Noyal-Châtillon à 13h00. Les coureurs traverseront Saint-Erblon puis Bourgbarré. Juste après la sortie de l'agglomération, ils emprunteront la route du Teilleul qui les mènera au village de l'Hermitière d'où ils effectueront 3 tours de 25km. Ces boucles autour de Laillé passeront par un tunnel sous la route de Nantes avant de rejoindre la «route touristique de la Vilaine» jusqu'au sommet de la Halte. Petit crochet en direction de Bruz puis vers Pont-Péan et le Chemin de Caran avant d'escalader la côte de Bout de Lande. De retour à Noyal-Châtillon par le même chemin vers 15h15, les concurrent-e-s auront encore 8 tours de circuit des «Rives de la Seiche », soit 64km avant de se disputer la victoire. Pour le classement du meilleur grimpeur, la Côte de la Halte de Laillé servira de juge de paix pour l'attribution du titre. Grâce à une liaison radio, les spectateurs pourront suivre en direct le déroulement de la course «Elite».

- **Dimanche 16 mars 2025 : 37^{ème} Trophée Louison Bobet U19**

Comme tous les ans, les équipes, soucieuses de se faire remarquer dès le début de saison, seront présentes en provenance de toute la France. Le départ fictif sera donné Place de l'Hôtel de Ville de Chartres de Bretagne à 14h00 et le peloton se dirigera vers Pont-Péan à allure contrôlée. Pour des raisons de sécurité, il traversera ainsi l'agglomération sur toute sa longueur jusqu'au Bois Esnault où le départ réel sera donné. Les cyclistes se dirigeront vers la côte de

Bout de Landes. C'est après 125km sur le même parcours que celui des «Élites» que la victoire sera jugée à Noyal-Châtillon après 5 tours de circuit vers 17h15. À cette occasion, vous pourrez découvrir la nouvelle équipe de l'AC Noyal Châtillon Formation et son maillot. En effet, après une année «sabbatique» suite à la disparition de l'équipe N1 par manque de sponsors pour un budget imposé par la FFC, le club redémarre une nouvelle aventure avec une équipe U19 composée de 12 coureurs brétiliens. Souhaitons à ce projet et à ces coureurs de connaître une réussite à la hauteur de leurs ambitions.

Comme son nom l'indique, le cyclisme sur route se pratique dans les mêmes espaces que la circulation de chacun où la sécurité, le savoir vivre ensemble, le respect des biens et des personnes doivent être de mise.

Attention : durant ce week-end, la circulation automobile et les transports en commun seront perturbés. Par arrêté préfectoral, les déplacements ne s'effectueront que dans le sens de la course. Des déviations seront mises en place et toute circulation à l'intérieur du circuit des coureurs ne pourra s'effectuer que dans le sens de la course et sous contrôle. Les organisateurs s'excusent par avance des désagréments qu'ils pourront engendrer et vous remercient de votre compréhension.

Pour le centenaire de la naissance de Louison Bobet, souhaitons une belle réussite du « 40^{ème} Bobet »



Un Super Loto organisé par l'école Saint-Amand

L'École Saint-Amand organise un Super Loto animé par Anim'loto 35 le **dimanche 30 mars** de 14h00 à 18h00 à la salle Raymond Perrin. 3500 € de gains sont prévus dont 3000 € de bons d'achat. Buvette et restauration sur place.

Réservation par SMS au ☎ **06 87 57 16 84**. Ouverture des portes deux heures avant.

Crea Loc Event vous accompagne pour vos événements



Spécialisée dans la création et la location de matériel pour événements, Crea Loc Event offre une vaste gamme de services, de la location de mobilier et de décorations à la conception artisanale d'objets sur mesure. Anciennement travailleuse sociale dans un centre d'hébergement pour personnes sans-abri, Gwénaëlle a décidé de suivre sa passion pour la décoration et l'événementiel. En octobre dernier, elle fonde Crea Loc Event, motivée par le désir de simplifier l'organisation d'événements pour les particuliers et les professionnels. Que ce soit pour un mariage, un anniversaire ou tout autre événement, Crea Loc Event propose une offre complète et personnalisée : location de mobilier et décoration (mange-debout, barriques, boîtes de nuit gonflables...) et créations artisanales uniques, Gwénaëlle réalisant des objets sur mesure, tels que marque-places, panneaux de bienvenue ou encore plans de table. Avec une seule interlocutrice, elle vous propose de gagner un temps précieux et d'éviter les allers-retours entre différents fournisseurs. Fidèle à ses valeurs, Gwénaëlle collabore avec des chantiers d'insertion du bassin rennais pour la fabrication de son mobilier en bois. Ces ateliers permettent à des personnes en reconstruction sociale de développer leur créativité tout en participant à des projets concrets. Les matériaux utilisés, comme le bois de palettes ou les produits issus de recycleries, s'inscrivent dans une démarche écoresponsable.

📞 06 83 90 26 98

✉️ gwenaelle@crealoc-event.fr

🌐 <https://crealoc-event.fr/>

Randonnée nocturne par le Comité des Fêtes

Le samedi 29 mars, participez à une randonnée nocturne ! 2 circuits vous seront proposés, de 6 ou de 10 kms. Le premier départ aura lieu à 17h30 de la salle Louis Texier. Pensez à prévoir une lampe frontale. Les inscriptions se font jusqu'au 20 mars par téléphone au 📞 **06 14 76 32 54** ou par mail à ✉️ **comité.fetes.noyal.chatillon@gmail.com**

Le tarif est de 8 € pour les 12 ans et plus et 5 € pour les moins de 12 ans. Le repas est inclus : apéritif, galettes saucisses, dessert. Les boissons seront en vente sur place.

Remise d'un chèque au Téléthon par l'Amicale des Retraités

Grâce à la vente des créations des Ateliers Créatifs Castelnodais (anciennement Club Féminin Loisirs Artistiques) organisée par l'Amicale des Retraités de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, un chèque de 3 793,40 euros a été remis au profit du Téléthon par l'association.



Bordée d'Escales fête ses 10 ans !

Le groupe de chants marins est venu s'ancre sur les bords de la Seiche à Noyal-Chatillon en mai 2015. Il s'inspire essentiellement d'auteurs contemporains qui ont marqué le renouveau des chants traditionnels. Au fil des années, les voix des chanteurs et chanteuses s'harmonisent en deux bordées, « Bâbord - Tribord », aux sons de l'accordéon, de la guitare, du banjo, de la mandoline, de la flûte, du bodhran et du violon. Déjà 10 ans à bourlinguer en chansons sur toutes les mers, sans carnet de bord, mais un carnet de voyage pour répertoire !

Soyez au rendez-vous pour ce concert anniversaire, le **dimanche 30 mars à 15h00** à l'espace Louis Texier. Votre présence serait notre plus beau cadeau ! Ils vous invitent à monter à bord pour quelques bordées au rythme des hisses et ho !!!

Contact au 📞 **06 72 51 08 48** - réservation sur HelloAsso



Altitude Végétale valorise les arbres et la biodiversité

Installé à Noyal-Châtillon-sur-Seiche depuis 2023, Valentin Eleouet met son expertise et sa passion au service des arbres et de leur préservation. Ayant exercé pendant 10 ans dans une entreprise de paysage à Saint-Jacques de la Lande, il s'intéresse au fil du temps au métier d'arboriste-grimpeur. En 2020, il entreprend une formation d'un an sur Angers. Titulaire d'un certificat de spécialisation «Taille et soins aux arbres», cette formation lui permet d'acquérir des compétences techniques avancées et de développer une approche réfléchie et professionnelle du métier. Travaillant uniquement à l'aide de cordes, cela lui permet d'intervenir sur l'ensemble du houppier de l'arbre. En septembre 2021, il crée Altitude Végétale, une entreprise dédiée à l'élagage. Il opère sur l'ensemble du département d'Ille et Vilaine, offrant des services personnalisés et de qualité. Attaché aux enjeux climatiques, il intègre des pratiques écoresponsables dans son activité. Disposant d'un broyeur lui permettant de valoriser les déchets verts, les copeaux sont proposés aux clients pour enrichir les massifs, favorisant un cercle vertueux écologique.



☎ 07 49 53 73 84 ✉ altitudevegetale@gmail.com

On recycle au Quai de la Seiche !

Dans le cadre de la journée mondiale du recyclage, le Quai de la Seiche invite des associations de la commune et propose des animations : bourse aux vélos, petites réparations et diagnostics par La Pompe à vélo, stand de la Médiathèque La Source. Vous pouvez également participer aux ateliers couture, bricolage, cuisine anti-gaspi, au troc de graines et de plants, au repair-café et zone de gratuité petits objets et vêtements. Rendez-vous le samedi 22 mars de 10h00 à 17h00 au Quai de la Seiche, 6 rue de Saint-Erblon.

La CPTS de la Seiche propose une matinée dédiée à l'Activité Physique Adaptée

La CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) de la Seiche, en partenariat avec des professionnels de santé, organise une matinée dédiée à l'Activité Physique Adaptée (APA) le dimanche 27 avril, de 9h30 à 13h00, à l'Espace Louis Texier. Gratuit et ouvert à tous, cet événement permettra de découvrir les bienfaits de l'APA à travers des stands d'information, des conférences et des ateliers pratiques animés par des acteurs locaux. Adaptée à tous les âges et états de santé, l'APA contribue au bien-être et à la qualité de vie.

Concert cabaret des Manque Pas d'Airs

La chorale intercommunale des Manque Pas d'Airs vous invite à sa soirée cabaret le samedi 8 mars 2025, à 20h30, à l'espace Louis Texier de Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Cet ensemble vocal, dirigé par Camille Blondel, vous propose un répertoire de chansons françaises, si possible humoristiques. Ouverture des portes dès 20h et entrée gratuite avec participation au chapeau. À cette occasion, trois chorales se produiront : Les Mots bleus, Les Voix d'Eva et les Manque Pas d'Airs. Buvette et petite restauration sur place.



Concours de tarot par l'Excuse Castelnodaise

L'excuse castelnodaise vous invite à participer à son concours de tarot annuel ouvert à toutes et tous le samedi 29 mars 2025 à l'espace Louis Texier. Les inscriptions se feront sur place de 13h00 à 13h45. Le concours débutera à 14h00. Le montant de l'inscription est de 10 € par personne et les places sont limitées à 120 personnes. Une partie du montant des inscriptions sera reversée en espèces ou en lots. Tout au long de l'après midi, un service de restauration rapide et buvette sera proposé sur place. Pour plus de renseignement, contactez Denis Demay (✉ lexcusecastelnodaise@gmail.com) ou Jacques Gasnier (✉ jacques.pg@orange.fr)



Un nouveau concours photo sur le thème de l'eau

Dans le cadre de la saison culturelle 2025, la ville de Noyal-Châtillon organise son concours photo annuel, qui se déroule cette année sur le thème de l'Eau.

Ce concours s'adresse aux photographes amateur-trice-s. Les participant-e-s ont jusqu'au 4 mai inclus pour soumettre leurs oeuvres. Les photographies peuvent explorer toutes les dimensions de l'eau : des paysages aux activités aquatiques, en passant par les instants de vie qui mettent en lumière cet élément essentiel.

Pour la première fois, le concours photo de Noyal-Châtillon se déroulera en parallèle d'un concours similaire à Longford (Irlande), ville de jumelage de la commune. Les lauréat-e-s des deux villes auront l'honneur d'exposer leurs oeuvres dans l'espace public, créant ainsi une belle synergie entre les deux villes.

Pour plus d'information et pour consulter le règlement du concours, rendez-vous sur le site internet de la ville.

La municipalité est consciente que, compte tenu des récentes inondations qui ont durement touché notre ville, ce sujet peut être perçu comme sensible. C'est pourquoi elle tient à vous assurer que le choix de cette thématique avait été décidé bien avant ces événements. L'eau, source de vie et de paysages magnifiques, était pensée comme un sujet inspirant, mettant en valeur le patrimoine naturel et l'environnement. La Mairie comprend l'émotion suscitée par les récentes intempéries et souhaite préciser que ce concours n'a en aucun cas été conçu en lien avec ces circonstances difficiles. Elle espère qu'il pourra aussi être l'occasion de partager des images positives et poétiques autour de l'eau sous ses multiples aspects. Merci pour votre compréhension et votre participation, si vous le souhaitez, à ce concours qui célèbre la beauté de notre territoire



Rencontre musicale avec JP Nataf, chanteur du groupe Les Innocents

D'une obscurité lumineuse, « Clair », le deuxième album de JP Nataf, est à la fois limpide et nébuleux. Les textes murmurés et littéraires offrent à la richesse des mélodies et des arrangements l'ultime touche poétique de ce tableau impressionniste. Banjo et orgue léger accompagnent alors une guitare impeccable et insaisissable. Ici, il vient partager son travail musical en toute intimité.

Le principe de la rencontre repose sur un mini-concert (60 minutes environ) en solo et un échange avec le public autour du thème de processus de création des chansons, de la scène... Sur réservation sur le site de la Médiathèque.

🕒 **Mercredi 16 avril à 20h30**

📍 **Médiathèque La Source**



JP Nataf crée en 1982 Les Innocents, un groupe de pop français originaire de Paris. Le groupe connaît un premier succès en 1987 avec le single Jodie. Ils sortent quatre albums studio entre 1987 et 1999. Ils obtiennent le Bus d'Acier (Grand Prix du Rock Français) en 1992 et sont récompensés à quatre reprises aux Victoires de la Musique.



Accueil de Madèn en résidence artistique

La commune accueille en résidence artistique le trio Madèn du 7 au 11 avril, avec une sortie de résidence prévue le mercredi 9 avril à 15h à l'école Le Petit Prince. Portée par La Boîte à Son, cette nouvelle création 2025 réunit Stellis Groseil (chant), Willy Pichard (vielle à roue) et Stevan Vincendeau (accordéon diatonique). Inspiré du répertoire Gallo, Madèn propose une musique envoûtante et enracinée, façonnée pour faire vibrer les parquets de danse. Cette résidence est une opportunité unique pour le public de découvrir en avant-première un univers sonore hypnotique et en mouvement.

Rencontre avec Florian Lemerrier : un livre autour de la dyslexie

Florian Lemerrier, animateur radio passionné, dévoile son tout premier ouvrage, *Sur les ondes d'une vie de dyslexie*. À travers ce récit autobiographique, il livre un témoignage inspirant sur son parcours de vie marqué par la dyslexie, un trouble d'apprentissage qui a longtemps influencé son quotidien.

Né en 1997 à Fougères, Florian a grandi avec un esprit créatif, mais un système éducatif peu adapté à sa différence lui a valu l'étiquette d'«échec scolaire». Pourtant, il n'a jamais renoncé à ses rêves. Dès la sixième, sa passion pour la radio prend forme : il transforme sa chambre en studio et crée FL Breizh Radio, une web radio où il s'épanouit pleinement. Il décroche par la suite un poste à HAG' FM en 2017, avant d'enrichir son expérience au sein de stations comme Fréquence 8.

Avec *Sur les ondes d'une vie de dyslexie*, Florian relève un défi de taille : écrire un livre malgré les difficultés imposées par son trouble. Grâce aux outils numériques, notamment des logiciels de correction et d'intelligence artificielle, il parvient à partager son histoire avec authenticité et accessibilité. « Ce livre n'est pas un appel à la compassion, mais une preuve que, malgré les défis, il est possible de suivre ses rêves », affirme l'auteur. Florian Lemerrier souhaite sensibiliser le public aux défis que rencontrent les personnes dyslexiques tout en leur rappelant que chaque obstacle peut se transformer en force. Son récit résonne comme un appel à la résilience, destiné à tous ceux qui cherchent à dépasser leurs propres limites pour réaliser leurs aspirations.

L'ouvrage, autoédité sous le label F Lemerrier Productions, est désormais disponible.

Florian Lemerrier sera présent le **samedi 5 avril à 10h30 à la Médiathèque La Source** pour un temps d'échange autour de son livre et de la dyslexie.



Le festival Mythos revient pour une nouvelle édition !

Le Festival Mythos, rendez-vous incontournable des amoureux des mots et de l'imagination, revient pour une édition 2025. Du 12 au 20 avril, artistes, conteur·trice·s, musicien·ne·s et comédien·ne·s investiront l'intercommunalité pour une série d'événements qui réchauffent les coeurs et enrichissent les esprits. Au menu : contes enchanteurs, spectacles de théâtre, concerts intimistes et performances audacieuses. Parmi les têtes d'affiche attendues cette année, citons le conteur Patrick Fischmann, la chanteuse Camille et son univers poétique, ou encore la troupe « Les Murmur'Elles », qui explore les récits féminins d'ici et d'ailleurs. Cette année, le festival ouvre un nouvel espace immersif. Afin d'améliorer le confort des festivaliers et de fluidifier la circulation dans le parc du Thabor, l'organisation a décidé d'investir le théâtre de verdure avec une impressionnante tente cathédrale de neuf mètres de haut.

Retrouver le programme sur www.festival-mythos.com/

Dispositif «Sortez en bus !» : spectacle à venir

DOLOROSA (Trois anniversaires ratés) le mardi 25 mars à 20h00 au TNB - Réservation avant le 11 mars

Une villa délabrée dans l'Allemagne d'aujourd'hui. C'est là qu'habite une étrange famille : Olga l'enseignante rationnelle, Macha la pianiste rêveuse, Irina l'éternelle étudiante, Andrei qui n'en finit pas d'écrire son livre, et son épouse dépitée Janine, enceinte de leur 1^{er} enfant. Entre aveux de faiblesse, accusations, querelles et coups bas, sur fond d'amours malades, de rancœurs, cette pièce met en scène une génération qui navigue à vue.



IL CIMENTO DELL'ARMONIA E DELL'INVENTIONE le mercredi 23 avril à 20h00 au TNB - Réservation avant le 4 avril

Cette nouvelle création a pour point de départ la superbe version des Quatre Saisons publiée en 2008 par l'ensemble Gli Incogniti d'Amandine Beyer. Les modèles et tracés géométriques imaginés par Anne Teresa De Keersmaeker et Radouan Mriziga naissent des structures de l'œuvre de Vivaldi mais aussi de leur observation du vivant. Pensée pour et avec 4 interprètes, la pièce est à la fois l'incarnation de ce chef-d'œuvre de la musique baroque et son contrepoint chorégraphique.



Contactez Claire Coignard, référente du dispositif pour la ville : ✉ sortez.en.bus@gmail.com pour réserver votre spectacle

Les rendez-vous de la Médiathèque La Source

🌀 EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE PARTICIPATIVE « ENCORE ! JOUER À L'INFINI »

«Encore !» dit l'enfant qui joue et qui rejoue. Des petites mains qui font et refont la tour en cubes... Qu'il est bon de jouer à l'infini quand on est petit !

Merci aux assistantes maternelles et aux parents pour leur participation.

📅 Du 18 au 29 mars inclus aux horaires d'ouverture

🌀 ESPACE SENSORIEL POUR LES TOUT-PETITS

À l'occasion de la Semaine Nationale de la Petite Enfance, la Médiathèque et le Relais Petite Enfance Intercommunal invite les tout-petits et leurs accompagnant.e.s à venir toucher, sentir, voir et découvrir un espace sensoriel conçu pour eux.

Pour les 0-3 ans

📅 Du 18 au 29 mars inclus aux horaires d'ouverture

🌀 THÉÂTRE D'IMPROVISATION PAR BREIZH FULL

Venez vivre une soirée unique, où créativité, humour et spontanéité seront les maîtres-mots ! Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, X-Nihilo et Breizh Fool rivaliseront d'ingéniosité pour vous offrir des scènes créées sur le vif à partir des suggestions du public. Laissez-vous surprendre par les talents des improvisateur.rice.s, qui sauront transformer vos idées les plus folles en moments magiques.

📅 Vendredi 21 mars à 19h30



🌀 PARCOURS D'UN DYSLEXIQUE : RENCONTRE AVEC L'AUTEUR LOCAL FLORIAN LEMERCIER

La dyslexie est une force, pas une limite. À travers son livre *Sur les ondes d'une vie de dyslexie*, Florian Lemercier a souhaité témoigner de son parcours pour sensibiliser aux troubles dys comme la dyslexie et encourager parents et enfants à transformer cette différence en force.

📅 Samedi 5 avril à 10h30

🌀 L'HEURE DU CINÉMA

Quand les lumières s'éteignent dans le vieux théâtre de Central Park, les marionnettes prennent vie. Parmi elles, Don, qui joue le même rôle de bouffon depuis des années. Il rêve d'avoir pour une fois un rôle de vrai héros et de découvrir le monde. Il prend son courage à deux mains et claque la porte.

Dès 6 ans

📅 Samedi 5 avril à 15h00

🌀 ATELIER PEINTURE « A LA MANIÈRE DE »

Luc Bienvenu animera un atelier peinture en lien avec l'exposition « Végétude ». Ce sera l'occasion d'échanger avec l'artiste et de découvrir son travail artistique.

Dès 6 ans

📅 Mercredi 23 avril entre 15h00 et 18h00

RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

🌀 BB LECTEURS

Rendez-vous pour les enfants de 0 à 4 ans. Sur inscription.

📅 Samedi 15 mars à 10h00

📅 Samedi 26 avril à 10h00

🌀 LES P'TITS RDV DU MERCREDI

Rendez-vous pour les enfants de 3 à 6 ans.

📅 Mercredi 12 mars à 10h30 : lectures d'histoires

📅 Mercredi 2 avril à 10h30 : jeu de société

🌀 LA SURPRISE DU VENDREDI

Venez défier en équipe le maître du dessin !

Sur réservation - à partir de 6 ans

📅 Vendredi 4 avril à 18h00



🌀 EXPOSITION DE PEINTURE « VÉGÉTUDE » PAR LUC BIENVENU

La naissance de ce travail part d'extraits fragmentaires puisés dans les deux magnifiques ouvrages photographiques de Cédric Pollet sur les écorces d'arbres. À partir de ces extraits, Luc Bienvenu propose des peintures de très grand format en diptyque ou en triptyque tout en leur donnant une dimension onirique.

📅 Du 1er au 30 avril, aux horaires d'ouverture

Un temps avec les associations sur le sport au féminin

Le samedi 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la médiathèque La Source accueillera un temps d'échange autour de la thématique «Le sport au féminin» à destination des associations sportives de la commune. Cette rencontre débutera par la projection de courts-métrages mettant en lumière les parcours inspirants de femmes engagées dans différentes disciplines sportives. Ces films ont permis d'illustrer les défis auxquels elles font face, mais aussi les avancées réalisées en faveur d'une plus grande égalité des sexes dans le sport. Suite à cette projection, un temps d'échange sera organisé.



Expression de l'opposition

Un logement pour tous ! Un toit, c'est un droit !!

Lors du conseil municipal de décembre, 2 sujets intéressants: le PLUI et le P LH. Sous ces acronymes barbares, ce sont les politiques urbaines de la commune qui sont en réflexion et nous allons vous dire pourquoi nous avons voté contre les propositions de la majorité.

Aujourd'hui nous allons parler du PLH (Plan Local de l'Habitat). C'est le contrat de développement de la commune de 6 ans pour faire face aux besoins de la population. Nous avons signé le premier PLH en 2005 qui nous imposait 80 logements de plus par an. Le deuxième en 2015, c'était 130 logements. Ces engagements, nous avons tout fait pour les respecter et nous avons honoré notre signature. La population est arrivée. La majorité en place a voté ce même engagement de 130 logements par an, mais ne réussit pas à les réaliser. Alors il faut sortir des discours creux sur la solidarité et le volontarisme : lorsqu'on est au pouvoir on se retrouse les manches pour faire avancer les dossiers au lieu de les compliquer. Se féliciter d'être le maire d'une belle commune de 8500 habitants c'est bien, mais aujourd'hui, il nous faut produire 80 logements par an uniquement pour compenser les départs naturels, les divorces et la décohabitation. Nous sommes donc en train de perdre notre population puisque nous ne produisons difficilement que 50 logements par an.

Où vont habiter nos enfants si nous bloquons la construction ? Heureusement les communes voisines pourront toujours les accueillir, ce sera peut-être aussi une opportunité pour les communes hors métropole qui bénéficieront de cette complexité métropolitaine pour se développer. Ce PLH métropolitain représente 85 pages de règles contraignantes qui s'additionnent aux règles du permis de construire, les constructeurs ne s'y retrouvent plus. C'est toute l'économie qui se grippe avec des entreprises à la peine et des emplois qui disparaissent.

Le maire nous propose aussi de construire 2 terrains pour sédentariser les gens du voyage alors qu'il y a déjà 25 terrains de voyageurs sur la commune ! Est-ce une priorité ?

Gilles De Bel-Air, Karine Floret, Rodolphe Bellanger, Annie Coent, Claude Ravel



24 Agenda

SAMEDI 8 MARS

Concert cabaret des Manque Pas d'Airs

🕒 20h30

📍 Espace Louis Texier

SAMEDI 15 MARS

Animation égalité femmes-hommes

Le Quai de la Seiche organise une animation sur l'égalité entre les genres. Venez tester vos connaissances sur les droits des femmes et débattre avec la participation d'expert·e·s sur ces questions. L'animation sera suivie d'un concert de Charlotte Saouz, chanteuse féministe engagée.

🕒 16h30

📍 Salle polyvalente de l'école Le Petit Prince

SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 MARS

Trophée Louison Bobet

Organisé par l'ACNC

MERCREDI 19 MARS

Commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie

Organisée par la municipalité et la FNACA.

🕒 11h00

📍 Esplanade du Souvenir

SAMEDI 22 MARS

On recycle au Quai de la Seiche

Dans le cadre de la journée mondiale du recyclage, le Quai de la seiche invite des associations de la commune et propose des animations.

🕒 De 10h00 à 17h00

📍 Quai de la Seiche, 6 rue de St Erblon

DIMANCHE 23 MARS

Braderie puériculture

Organisée par la crèche Menthalo

🕒 De 9h00 à 14h00

📍 Espace Louis Texier

MERCREDI 26 MARS

Conseil municipal

🕒 19h30

📍 Salle du Conseil, Mairie

SAMEDI 29 MARS

Randonnée nocturne

Organisée par le Comité des Fêtes

🕒 À partir de 17h30

📍 Espace Louis Texier

Concours de tarot

Par l'Excuse Castelnodaise

🕒 À partir de 14h00

📍 Espace Louis Texier

DIMANCHE 30 MARS

Super Loto

Organisée par l'école Saint-Amand

🕒 À partir de 14h00

📍 Salle Raymond Perrin

Bordée d'Escales fête ses 10 ans

🕒 15h00

📍 Espace Louis Texier

SAMEDI 26 AVRIL

Festival de guitare sèche

Concerts autour de la guitare sèche, folk, cumbia... Évènement familial, jeux géants en bois. Buvette sur place. Prix libres

🕒 De 15h00 à 21h00

📍 Quai de la Seiche, 6 rue de St Erblon

DIMANCHE 27 AVRIL

Matinée dédiée à l'Activité Physique Adaptée

La CPTS de la Seiche, en collaboration avec des professionnels de santé du territoire, organise une Matinée dédiée à l'Activité Physique Adaptée (APA)

🕒 À partir de 14h00

📍 Salle Raymond Perrin

Conférence illustrée sur les « chemins de Saint-Jacques »

Les amis de Saint-Léonard propose une conférence qui intéressera tous les pratiquants de la marche à pied, car centrée sur l'expérience d'un grand marcheur : Jacques Berté.

🕒 17h00

📍 Église Saint-Léonard



Prochaines permanences des élu·e·s
le samedi de 10h00 à 12h00, en Mairie :

- 8 mars : Gilles Bodin, Adjoint Vie associative, Sports et Loisirs
- 15 mars : Dominique Lamart, Adjointe Infrastructures et Patrimoine
- 22 mars : Arnaud Morvan, Adjoint Urbanisme et Travaux
- 29 mars : Nadia Nedjar, Adjointe Finances, Économie et Personnel
- 5 avril : Antoine Lamballais, Adjoint Mobilité, Prévention et Sécurité
- 12 avril : Henri Nicolle, Adjoint Solidarité et Affaires sociales
- 19 avril : Anthony Chénais, conseiller Délégué à l'Environnement, Développement Durable et Numérique
- 26 avril : Sébastien Guéret, Maire